

Un journaliste professionnel est-il universel ? Réflexion sur la pratique journalistique en contexte africain

Serge Théophile BALIMA

Directeur du Centre d'expertise
et de recherche africain
sur les médias
et la communication (CERAM)
serge.balima@univ-ouaga.bf

Le journalisme est une profession ancienne qui remonte au XVII^e siècle avec Théophraste Renaudot, créateur du premier journal. C'est également une profession très jeune parce que c'est seulement dans le dernier quart du XX^e qu'elle commence à prendre corps en Afrique pour être aujourd'hui un métier en voie de constitution.

La profession de journaliste ne cesse d'évoluer, tant les techniques qu'elle utilise se transforment, que ce soit dans la presse écrite, la radio ou la télévision. Il n'existe pas en fait un journalisme, mais de nombreuses manières d'exercer ce métier. Et c'est cette diversité qui explique qu'il est fréquemment critiqué pour sa manière de rendre compte de l'actualité, suspecté d'excès de pouvoir ou de manque d'indépendance : « *Les personnages de la vieille garde, l'homme politique et l'homme de lettres, continuent à jouer aujourd'hui un rôle essentiel dans la régulation de l'activité journalistique. Le premier conserve la capacité de faire inscrire dans la loi de nouvelles permissions ou limitations à l'égard du travail journalistique, y compris en procédant par petites touches successives plutôt qu'à travers de grandes réformes brutales. Le second, par ses critiques publiques, tend à entretenir conscience morale, recul analytique et sens des responsabilités chez les journalistes les plus soucieux de ne pas abandonner la dimension intellectuelle de leur métier¹* » .

En Afrique, au fur et à mesure que se sont imposés les processus démocratiques dans les différents États, l'opinion publique n'a cessé d'émerger dans les centres urbains. Il devient donc de plus en plus difficile à ces deux grands acteurs de la société de faire valoir sur les gens de presse, pour l'un ses velléités coercitives, pour l'autre son magistère moral. Le pouvoir de l'argent fait surface et d'autres figures que celles du gouvernement ou de l'intellectuel se trouvent de plus en plus en position d'influer sur la régulation morale du travail journalistique.

Pour répondre à la question *un journaliste professionnel est-il universel ?*, objet de notre propos, il est nécessaire de cerner ses fonctions dans la société en général et définir ensuite la pratique professionnelle dans le contexte africain avant de tirer les conclusions qui s'imposent.

Un collecteur d'informations, un vérificateur et un interprète des faits

« *Le journaliste professionnel est un technicien (ou un artisan, voire un artiste) travaillant sur une matière première informelle : les faits. Il les recherche, les trie et les traite pour les rendre signifiants, assimilables et attrayants²* ». Le journaliste est celui dont le métier est d'identifier les faits significatifs de la vie quotidienne dans un pays, une région ou dans le monde. Il doit alors collecter toutes les données et indications sur le sujet selon les règles du métier. Par exemple, en interrogeant les protagonistes de l'événement, en recherchant les documents utilisés, en réunissant les éléments le concernant.

Il est donc celui qui observe le principe selon lequel les témoignages diversifiés garantissent l'équilibre de l'information et l'indépendance vis-à-vis des sources. Le journaliste professionnel est aussi celui dont le travail consiste à examiner avec rigueur tous les éléments recueillis, à les confronter avec d'autres données, à fouiller dans une documentation, à faire appel à la connaissance préalable du sujet.

Il met donc les faits en perspective en se posant des questions, celles que se pose l'opinion, en établissant des relations avec d'autres faits ou avec des faits similaires. Savoir le faire est une exigence d'autant plus difficile que le journaliste professionnel travaille sous la contrainte du temps, de l'urgence et de la rapidité de l'information « chaude » dans la plupart des cas.

Le professionnel dans le domaine de l'information est un metteur en forme qui ne doit jamais sacrifier la rigueur dans ce qu'il écrit ou

dans ce qu'il présente. Cependant, le travail de metteur en forme ne doit pas se confondre avec celui de communicateur.

Au Burkina Faso, nous sommes encore au stade où le système social dans son ensemble préfère le journalisme de communication, journalisme d'accompagnement des activités institutionnelles plutôt que le journalisme d'information perçu à tort comme de l'insoumission ou de l'opposition. On attend du journaliste professionnel africain qu'il fasse passer un message, qu'il accomplisse les mêmes missions que celles dévolues aux chargés de communication. À tel point que l'appellation de communicateurs leur est généreusement et dangereusement accordée.

En même temps, et en filigrane, les journalistes semblent perdre progressivement l'initiative devant le développement de la communication institutionnelle avec les conférences de presse, les déjeuners et autres prestations événementielles tels les ateliers et séminaires abondamment couverts par les médias. Il se produit alors un risque d'asphyxie et une menace de perte d'initiative des journalistes. Ce phénomène n'est pas propre au Burkina Faso, il tend à devenir une pratique dans tous les pays libéraux.

En somme, il n'existe pas « un » journalisme parce que celui-ci recouvre une grande diversité d'activités au sein de la profession : il y a ceux qui vont chercher l'information, ceux qui la traitent au sein des rédactions, ceux qui se jettent au milieu des dangers pour témoigner, ceux qui présentent l'actualité à l'aide des sons et des images et en relation directe avec les publics... Et à l'intérieur de cette diversité, des spécialisations apparaissent de plus en plus dans le traitement de l'information : journalistes politiques, économiques, sportifs, scientifiques, etc.

Et au sein de cette spécialisation on trouve des genres différents : la chronique, l'éditorial, l'analyse, le commentaire, etc.

Est donc journaliste professionnel, celui dont la compétence ne cesse de s'élargir. Il traite des sujets d'une extrême variété et flirte avec des disciplines diverses. C'est avant tout un généraliste doté d'une formation intellectuelle en principe solide. Cependant, chez le journaliste, la formation initiale n'est jamais suffisante. La capacité d'appréciation, la faculté de jugement, la connaissance du monde contemporain s'acquièrent au contact de l'expérience individuelle et collective, de l'appétit intellectuel et de la curiosité inépuisable.

En Afrique, la compétence du journaliste reste encore difficile à définir parce que les processus d'ouverture démocratique entamés au début des années 1990 ont fait émerger des passions pour la collecte et le traitement des informations d'actualité. Cependant, le style

journalistique le plus prisé n'est pas celui des démocraties occidentales où l'on distingue nettement le genre de l'« information » (et présence minimale de l'énonciateur) et le genre du « commentaire » (où l'énonciateur se nomme lui-même et assume le discours en son propre nom³). En Afrique, le rôle que les mythes ont joué dans les temps anciens est remplacé aujourd'hui par l'information journalistique en faisant découvrir aux publics, « à travers leurs mises en récit, les histoires du monde grâce auxquelles nous donnons sens à notre existence⁴ ». Les publics africains sont encore friands des ingrédients qui donnent du piquant à la vie politique, économique et sociale. Et les journalistes n'échappent pas à cette pratique de mélange d'ingrédients qui constituent, selon certains, les tares et les dérives de la profession sous les tropiques.

Un critique de la vie publique

Le journaliste professionnel cultive le regard critique, recherche les faits et les informations que les puissants du jour cachent dans des buts inavouables. Il est au cœur du débat d'idées, des projets de société et de la démocratie. Ce débat passe essentiellement par les médias et par l'intervention du journaliste. Ce faisant, son métier consiste à questionner tant sur les comportements que sur les actions des hommes politiques, des opérateurs économiques, des institutions... C'est un rôle de critique des idées et des actes qui devient un contre-pouvoir au profit du public et au service du citoyen. Évidemment, ce devoir de faire contrepoids aux puissants du jour n'est possible que dans un contexte de démocratie. Seul un tel contexte peut permettre l'émergence du journalisme d'investigation, de quête de vérité, c'est-à-dire le devoir d'aller voir ce qu'il y a de l'autre côté du tableau officiel sans toutefois s'acharner sur sa cible, sans en faire une proie, sans être un voleur de documents...

Le journaliste professionnel contrôle les pouvoirs établis en permettant aux citoyens d'appréhender la façon dont les élus, les administrations, les forces économiques, les mouvements de pensée assument leurs responsabilités. En ce sens, le journaliste professionnel détient le pouvoir de s'insurger contre les excès de pouvoir. C'est pourquoi il n'appartient à aucun pouvoir établi, il s'interdit d'accepter le rôle de « godillot », de flatteur à gages et il refuse normalement de se laisser instrumentaliser. En Afrique, cette vision demeure problématique et difficilement applicable dans les contextes d'instabilité institutionnelle, de guerres civiles et de luttes claniques. Au total, le journaliste professionnel défend, au nom de la liberté d'expression, quatre valeurs fondamentales dans son métier :

1. la première valeur pose que liberté et responsabilité vont de pair. Ce qui suppose des droits et des devoirs qui consistent à respecter la vie humaine, la promotion de la justice et les droits de la personne ;

2. la deuxième valeur est d'inspiration sociale selon laquelle l'homme est à la fois bon et méchant, noble et corrompu. Il faut donc suivre une *via media* qui consiste à se situer entre ces deux excès contraires ;

3. la troisième valeur est celle de la démocratie, c'est-à-dire la conviction que le peuple doit imposer sa volonté aux gouvernants et non l'inverse. Et le journaliste doit y contribuer, ce qui est incompatible avec le tribalisme, le racisme et la xénophobie ;

4. la quatrième valeur établit que le journaliste doit défendre la liberté d'expression et la liberté positive selon laquelle aucun individu ne doit être inquiété pour ses opinions.

En Afrique, ces valeurs sont souhaitées mais rarement respectées par les acteurs des différents systèmes politiques et sociaux. La conception dominante du pouvoir d'État reste largement marquée par les séquelles des royautes traditionnelles où les griots et autres courtisans remplissaient les fonctions d'animateurs de la communication politique. Il s'ensuit une kyrielle de pratiques professionnelles qui consacrent le triomphe du sectarisme dans le traitement des informations d'actualité. Ainsi, les tares professionnelles prolongent le tribalisme et le clanisme, quand elles n'encensent pas le pouvoir établi à travers le journalisme de révérence.

Les tentatives de résister à cette forme de journalisme de communication se heurtent hélas à des réactions féroces des gouvernants qui, sans coup férir, confisquent la liberté d'expression des journalistes professionnels en les intimidant, en les envoyant en prison, en les jetant aux foudres de la justice et en attendant parfois à leur vie.

En Afrique donc, il n'est pas facile d'être un critique de la vie publique, encore moins de prétendre nuire utilement aux puissants du jour pour le bien être de la société.

Un défenseur de l'ordre éthique et déontologique

Dans le métier de journaliste rien n'est plus détestable que la simplification médiatique. En effet, « *tout récit journalistique est une trahison de la réalité* » . Le journaliste ne se contente pas de simplifier en focalisant sur des détails extrêmes, sur le paroxysme des crises, laissant dans l'ombre une partie de la réalité, jugée trop banale et sans intérêt.

Cette pratique fait dire à Watine (2004), citant Mc Chesney, que « *dans le contexte actuel, le concept d'objectivité n'est qu'une "doctrine" destinée à*

endormir la profession qui, sous couvert de beaux principes et de valeurs politiquement correctes, "a perdu toute vitalité"⁶ ».

En Afrique, l'objectivité du journaliste n'est pas acceptée, ni par les pouvoirs publics, ni par l'opinion. Ces deux pôles attendent de ce dernier qu'il s'engage dans un sens ou dans l'autre. Cette situation tient au fait que le continent africain est encore au XIX^e siècle en matière d'évolution de la presse. Se vouer à la seule vérité des faits est perçu, par nombre d'acteurs de la société, comme une forme de démission morale. Ces publics africains, en effet, ont tendance à préférer les journaux d'opinion à cause, probablement, de la jeunesse relative des États de droit, de l'émergence récente de la conscience citoyenne et de la soif non étanchée de l'expression politique.

Cette propension des journalistes africains à privilégier l'angle politique est-elle seulement le fait des Africains ? Est-ce une inclination propre à cette profession ? La réponse, sans équivoque, est « non ! ».

Dans certains milieux européens, on accuse même le journaliste de soutenir les délinquants, ceux qui brûlent les voitures et font de la casse en donnant un écho retentissant à ce qu'ils font. En d'autres termes, le journaliste est perçu comme un agitateur ou un charognard. Ce qui conduit Schneidermann (1999) à dire qu'« être journaliste, c'est être un chacal. C'est n'avoir pour boussole que l'odeur de la pourriture⁷ ». Cette orientation de l'information est perçue comme une prise de position politique visant à dénoncer l'ordre établi.

Au-delà de ces propos quelque peu exagérés, le journaliste professionnel cultive des normes de travail axées à la fois sur la technique et la morale. L'éthique de l'information et celle de la morale professionnelle sont des perspectives purificatrices pour le journaliste professionnel. À ce niveau, la difficulté tient au fait que la déontologie journalistique est souvent perçue comme un mythe ; parce qu'aucune des règles édictées dans les chartes n'a vraiment d'effet sur l'exercice de la profession dans les pays africains.

Il faut donc privilégier une autre approche pour le journaliste professionnel, celui qui fustige publiquement les pratiques qui apparaissent comme dérogeant aux règles de déontologie. En même temps, est professionnel celui qui reconnaît ses erreurs, en battant sa coulpe avec contrition, en présentant ses excuses aux victimes. Mais cette humilité n'est pas la chose la plus répandue sur le continent africain.

Le journaliste professionnel est conscient de la haute responsabilité sociale de sa profession. La loi ne trace que quelques lignes à ne pas franchir et il reste donc à chacun une large marge d'appréciation concernant sa façon de traiter les faits et les acteurs. Il s'agit là d'une

réflexion à caractère éthique, c'est-à-dire de l'ordre de la morale individuelle. C'est pourquoi, ainsi que la *Charte des devoirs du journaliste* de 1918 le préconisait déjà, le journaliste professionnel « prend la responsabilité de tous ses écrits », « n'accepte que des missions compatibles avec la dignité professionnelle », « ne signe pas de son nom des articles de réclame commerciale », « n'utilise pas de la liberté de la presse » dans une intention clanique ou sectaire. Il « tient le scrupule et le souci de la justice pour des règles premières » et « ne confond pas son rôle avec celui de policier ». Ces règles et principes sont communs à l'univers des journalistes et les Africains devraient aussi les respecter.

Enfin, le journaliste professionnel est celui qui respecte la vie privée des hommes et des femmes qui se voient projetés sous les feux de l'actualité. Dans ce domaine, hélas, une certaine presse africaine de caniveau ne se prive pas de colporter des rumeurs sans fondement sur les mœurs sociales de certains acteurs de la vie publique.

Conclusion

La critique des journalistes africains paraît plus indispensable que jamais. Il leur faut être modestes et reconnaître que jamais ils n'enquêteront assez sur eux-mêmes, leurs pratiques, leurs manquements, leurs faiblesses à l'égard de l'argent et du pouvoir politique.

Les journalistes ne sauveront leur crédibilité mise à mal un peu partout en Afrique qu'en dévoilant leurs propres pratiques, en traquant dans leurs rangs le moindre soupçon de soumission à l'argent, en braquant leurs puissants projecteurs sur les distorsions qu'ils infligent à la réalité. Ce « méta journalisme » semble être le seul moyen de garantir un avenir prometteur au journalisme dans nos pays en processus démocratique.

Au-delà des spécificités nationales ou régionales, le journalisme reste un métier universel avec des règles d'écriture, des méthodes de travail similaires, des aspirations à l'objectivité ou à l'impartialité, un souci d'équilibre dans le traitement de l'information, donc avec des devoirs professionnels qui s'imposent dans l'exercice du métier. Il informe pour fournir à ses concitoyens les moyens de comprendre le monde et d'agir efficacement en toute connaissance de cause. Partout ailleurs, il relate des faits, des opinions et des événements qui lui semblent signifiants pour son public.

Dans la pratique, le journalisme épouse les contours et les pesanteurs du contexte socioculturel et politique. Les normes de conduite retenues sont nécessairement influencées par les valeurs et les rapports de force

du milieu ambiant, c'est-à-dire du système social dominant. Autrement dit, chaque système engendre un « coût psychologique » pour la pratique journalistique : « *Ce coût [...] serait plus élevé pour les journalistes des petites communautés que pour leurs collègues des grandes villes. Les premiers étant physiquement et souvent culturellement plus près des gens dont ils parlent, ils seraient plus enclins à la rétention d'information touchant la vie privée, certes, mais aussi le domaine public* » ■

Notes

1. LEMINEUX Cyril (2000), *Mauvaise presse : une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Éditions Métalié, Paris, p. 82.
2. MARTIN-LAGARDETTE Jean Luc (2000), *Le guide de l'écriture journalistique : concevoir, rédiger, présenter l'information*, Éditions La Découverte et Syros, Paris, p. 19.
3. DUBIED Annik & Marc LITS (1999), *Le fait divers*, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », p. 67.
4. Ibid, p. 80.
5. SCHNEIDERMANN Daniel (1999), *Du journalisme après Bourdieu*, Fayard, Paris, p. 34.
6. WATINE Thierry (2004), *Les Cahiers du journalisme*, n°13, Les Presses de l'Université Laval, p.34.
7. Ibid, p. 54.
8. BERNIER Marc-François (1995), *Éthique et déontologie du journalisme*, Presses de l'Université Laval, p. 170.

Références bibliographiques

- BERNIER Marc-François (1995), *Éthique et déontologie du journalisme*, Presses de l'Université Laval, 408 p.
- DUBIED Annik. & Marc LITS (1999), *Le fait divers*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris.
- LEMINEUX Cyril (2000), *Mauvaise presse : une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Éditions Métalié, Paris.
- MARTIN-LAGARDETTE Jean-Luc (1999), *Le guide de l'écriture journalistique : concevoir, rédiger, présenter l'information*, Éditions La Découverte et Syros, Paris.
- SCHNEIDERMANN Daniel (1999), *Du journalisme après Bourdieu*, Fayard, Paris.
- WATINE Thierry (2004), « Entre réalité, vérité et objectivité : la perspective journalistique », *Les Cahiers du journalisme*, n°13, printemps 2004, pp. 24-38.